

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### 14, rue Hoche - Cession d'une emprise foncière

M. Masson au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a procédé, en 1997, à l'acquisition de deux appartements constituant le bâtiment B de la copropriété située à l'angle des rues Hoche et du faubourg Raines, cadastrée section ET n° 152, grevée partiellement par l'emplacement réservé n° 26 relatif à la mise à l'alignement de la rue du faubourg Raines.

Ce bâtiment, libre d'occupation et en mauvais état, est voué à la démolition.

Monsieur Michel Huot, propriétaire du local mitoyen aux propriétés communales, sollicite la Ville pour qu'elle lui cède une partie du bâtiment, libre de servitude, représentant une surface habitable d'environ 50 m<sup>2</sup>.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette emprise foncière moyennant le prix de 15 000 €, conforme à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession par la Ville au profit de Monsieur Michel Huot demeurant 14, rue Hoche - 21000 Dijon - d'une emprise foncière du bâtiment B représentant une surface habitable d'environ 50 m<sup>2</sup>, de la copropriété 14, rue Hoche cadastrée section ET n° 152, moyennant le prix de 15 000 €;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 51**

**Contre: 3**

**Abstentions : 5**